

Patrick Ajasse
Président du jury 2023
13 juillet 2023

Rapport de jury CAFFA

Session 2023

Ce rapport de jury a pour but d'éclairer les candidats au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) de la session 2023 et d'apporter quelques conseils à ceux qui prépareront les sessions suivantes.

Ce rapport de jury s'inscrit dans la continuité des rapports précédents depuis le rapport de la session 2019.

Il s'appuie sur un retour d'expérience cumulé depuis la création du certificat par l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2015 au vu du décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique. Ce décret, dans son premier article institue la certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique, qui est exigée des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré.

Cette plage temporelle inclus deux sessions très particulières (les sessions 2020 et 2021) pour lesquelles les contraintes sanitaires ont été très fortes ce qui a amené de nombreux ajustements du calendrier.

Il s'agit aussi de remercier tous les membres du jury : enseignants formateurs, enseignants de l'INSPE, chefs d'établissement, membres des corps d'inspection du 1er degré, du 2nd degré des voies professionnelles et générales et technologiques, ainsi que la DEC de Clermont-Ferrand qui a procédé à l'organisation du concours.

Ce rapport doit beaucoup au retour de tous dans une logique constructive afin d'apporter conseils aux actuels et futurs candidats.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

L'objectif et les modalités du CAFFA sont définis par les textes réglementaires à la lecture desquels nous

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

renvoyons tous les candidats.

Conditions d'examen:

L'examen du CAFFA est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires, ainsi qu'aux contractuels en CDI, et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs au 31 décembre de l'année de la certification.

Il comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission

Rappel sur l'épreuve d'admissibilité :

Elle consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury et s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat dont un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Rappel sur l'épreuves d'admission :

Elles regroupent une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire.

L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative.

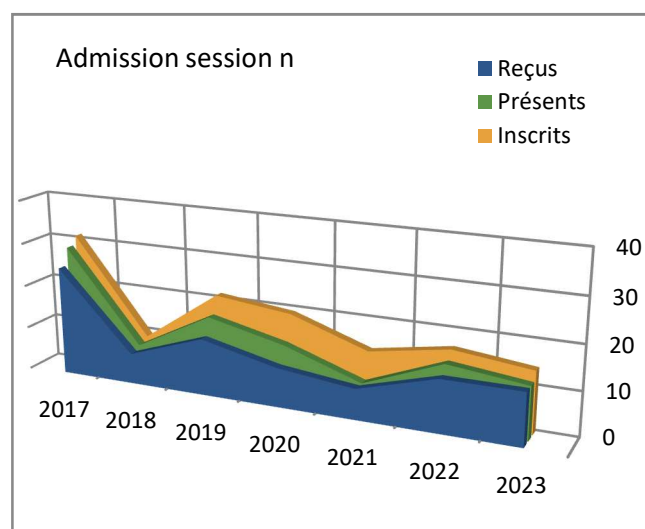
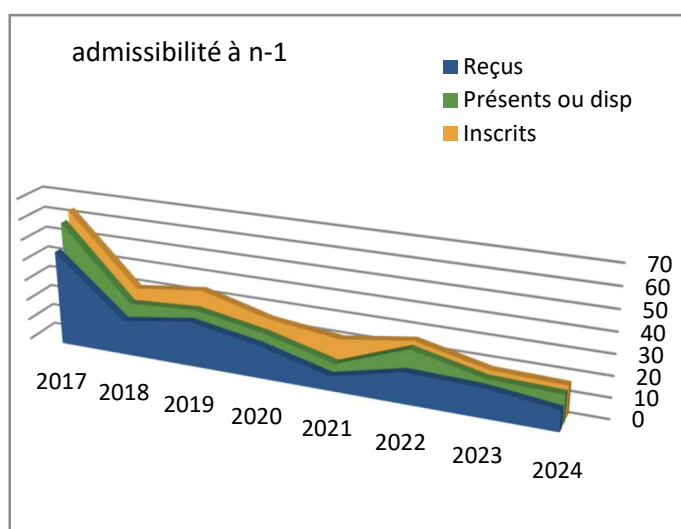
Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation. (Durée pour la soutenance 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

Données statistiques CAFFA:

Nota Bene : Le CAFFA se déroule sur 2 ans (présentation de l'admissibilité sur l'année **n-1** et présentation de l'admission sur l'année de session année **n**).

Epreuve d'admissibilité:

Session année n		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Admissibilité n-1	Inscrits	62	28	32	23	19	24	15	15
	Présents ou disp	58	23	25	19	10	23	15	14
	Reçus	46	17	22	16	7	15	14	10
	Taux reçus/inscrits	74,19 %	60,71 %	68,75 %	69,57 %	36,84 %	62,50 %	93,33 %	66,66%
Admission année n	Inscrits	31	9	21	19	13	16	14	
	Présents	29	8	17	13	7	15	12	
	Reçus	25	7	13	9	7	14	12	
	Taux reçus/inscrits	80,65 %	77,78 %	61,90 %	47,37 %	53,85 %	0,00 %	92,31 %	



Discipline représentées admission session 2023		Lettres classique et moderne	STMS biotechnologie	Histoire géographique	technologie	SVT	mathématiques	anglais	EPS	CPE	documentation
PLC	Inscrits	1		1	1	1	2	2	2	1	1
	recus	1		1	0	1	2	2	1	1	1
PLP	inscrits		2								
	recus		2								

Les candidats qui ont suivi la formation dispensée avec assiduité ont généralement bien préparé cette épreuve. Certains ont montré une forte motivation (aussi bien écrite qu'orale) et ont démontré une belle expertise pédagogique.

Pour le dossier comme pour l'exposé des candidats, le jury a apprécié les présentations structurées à l'écrit comme à l'oral, reposant sur une problématique bien définie et un développement articulé de façon pertinente, étayé par des exemples pédagogiques précis, tirés d'expériences vécues, qui rendent compte de

l'expertise acquise. Le lien aux textes règlementaires et les références à des arguments d'ordres scientifiques, didactiques et pédagogiques ont été remarqués et appréciés.

Le rapport d'activité:

« Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Ce rapport de cinq pages maximum, hors annexes qui peuvent comporter tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité »¹.

La grille d'évaluation du rapport d'activité est très explicite sur les quatre familles d'attendus en lien avec les quatre domaines de compétences du formateur² :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser - Évaluer

Ainsi, le jury est attentif aux éléments suivants :

- le candidat doit montrer sa capacité à formaliser sa pratique professionnelle sans se limiter à une seule démarche descriptive de type chronologique. Il est attendu des candidats qu'ils mettent en valeur les points forts de leur parcours en évoquant clairement les domaines d'expertise et les expériences significatifs de leur trajectoire professionnelle ;
- le rapport d'activité doit également permettre de montrer la capacité des candidats à appréhender la pluralité et la diversité des contextes d'enseignement (cycles, niveaux, éducation prioritaire, etc.) ;
- le rapport d'activité doit permettre de ressentir l'implication du candidat dans des projets éducatifs, éventuellement à plusieurs échelles (établissement / académie / national, etc.) ;
- Le candidat doit faire montre d'intérêt pour la formation et/ou l'accompagnement (notamment par sa participation éventuelle à des actions de ce type).

Les annexes ont pour fonction d'éclairer le jury sur un ou plusieurs domaines d'expertise, une ou des expériences à valoriser, une ou des compétences à mettre en relief. Les candidats ont présenté des rapports très différents, tous riches des expériences et des compétences développées au cours de leur carrière.

Le jury a pu noter toutefois une différence importante dans le soin et la mise en forme du rapport, qui, bien que non rédhibitoires, indiquent l'investissement du candidat dans cet exercice (orthographe, taille des caractères, justification des paragraphes, etc.).

Le jury tient à rappeler que le soin apporté à la rédaction du rapport est apprécié par les examinateurs qui se forment inévitablement une première opinion à travers sa lecture. La forme demandée pour le rapport d'activité doit par conséquent être respectée et un effort de relecture pour correction des éventuelles erreurs ou coquilles est nécessaire.

¹ Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015

² Référentiel de compétences du formateur des personnels enseignants et éducatifs, annexe 1 de la circulaire du 21 juillet 2015

L'entrée choisie pour construire le rapport a également une importance : par compétences, par missions... Le format de cinq pages nécessite plutôt de privilégier une approche synthétique et non un déroulé narratif et chronologique, voire un catalogue d'expériences. Quel que soit son choix, le candidat doit dégager les points forts qui l'ont amené à se présenter à la certification. La mise en cohérence d'activités qui peuvent sembler diverses et sans relation les unes aux autres est un exercice délicat mais nécessaire pour permettre au jury d'apprécier des compétences utiles au futur formateur.

Les meilleurs dossiers présentaient donc une organisation problématisée et un regard analytique sur la pratique et l'accompagnement. Certains dossiers ont ciblé efficacement et clairement des compétences de formateur avec une démarche réflexive sur la pratique.

De façon générale, on attend des candidats qu'ils montrent au jury un véritable désir de devenir formateur en interrogeant et en mettant en cohérence leurs différentes expériences professionnelles comme autant de pierres pour la construction de son projet. Certains candidats, aux expériences parfois variées et nombreuses, se contentent d'en dresser une liste sans se projeter dans la fonction de formateur, comme si le jury n'avait vocation qu'à valider les acquis de l'expérience.

La présentation orale:

« Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique »³.

En lien avec les quatre domaines de compétences du formateur (voir ci-avant), le jury est attentif à ce que cet entretien permette de mesurer chez le candidat :

- sa motivation à devenir formateur ;
- son expertise professionnelle ;
- sa réflexion didactique, pédagogique et éducative ;
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation ;
- sa capacité d'analyse sur ses pratiques ;
- son investissement dans la structure éducative ;
- sa connaissance du système éducatif et de l'environnement des unités éducatives.

On pourra ajouter à destination du candidat les points de vigilance suivants :

- Le temps de l'exposé oral doit proposer un contenu qui s'inscrit en complément de ce que le jury a déjà lu dans le rapport d'activité.

- Les présentations doivent être structurées (annonce du plan, structuration du propos et mises en perspective) et respecter le format des 15 minutes de présentation.

- L'entretien avec le jury est le moment utile pour faire l'exégèse des motivations du candidat, comprendre sa trajectoire professionnelle et surtout sa capacité à se projeter dans les fonctions de formateur. Il ne s'agit donc pas uniquement de faire un bilan de carrière mais aussi de faire preuve de sa capacité à formaliser voire problématiser une démarche professionnelle et de faire preuve de recul réflexif.

Les candidats ont généralement parfaitement tenu le temps qui leur était imparti pour cette présentation. La plupart des candidats ont également su éviter la relecture de leur rapport d'activité tout en s'y appuyant. Dans quelques cas cependant, la présentation orale est restée trop proche du contenu du rapport, ce qui n'a pas permis au jury de déceler la prise de distance et la créativité nécessaire aux fonctions de formateur. Le jury a apprécié les présentations qui ont su aller au-delà d'une redite du contenu du rapport, vers un approfondissement de la réflexion sur un aspect de l'activité professionnelle ou une analyse réflexive sur la pratique actuelle du candidat, ce qui l'a amené à dégager les axes prioritaires de travail pour sa professionnalisation comme formateur académique.

Les candidats se sont montrés généralement ouverts aux questions permettant des échanges. La réflexion engagée a mis en évidence des capacités d'adaptation et d'analyse. Un exposé clair et un déroulé cohérent de l'analyse de leur expérience professionnelle, ainsi que des réponses précises aux questions du jury semblent des prérequis nécessaires à la posture d'un formateur pour être prêt à répondre à des collègues stagiaires en

³ Arrêté n° 1414084A – article 4

général très demandeurs lorsqu'ils assistent à une formation. Par ailleurs, l'esprit d'ouverture ne saurait manquer à un enseignant qui envisage d'être formateur sur des formations transdisciplinaires et transversales.

La plupart des candidats ont su assurer leur présentation sans lire leurs notes, ce qui a été apprécié par le jury. Certains candidats ont choisi d'utiliser le vidéoprojecteur pour appuyer leur présentation. Lorsque le candidat choisit un support numérique, il convient de veiller à ce que l'orateur ne s'efface pas derrière sa présentation. Il doit être bien travaillé et ne doit pas être une fin en soi mais un renforcement donné aux convictions argumentatives du candidat. Il faut pour le candidat ne pas s'enfermer dans une présentation rigide et veiller à conserver clarté d'expression et attitude de dialogue.

Certains candidats ont utilisé le support du tableau pour présenter et « animer » leur analyse ; cette initiative, finement menée, a été également appréciée par le jury. Cette présentation leur a permis de (dé)montrer, en toute cohérence (fond + forme), leurs qualités pédagogiques.

Certains candidats ont su valoriser leur parcours riche et varié, une expérience solide de formateur, d'accompagnateur ou de tuteur. En revanche, le jury a constaté parfois un manque de connaissance et du système éducatif assez important et une analyse perfectible de celui-ci. A ce titre, il est indispensable que des candidats à une certification en lien avec la formation aient une vision claire du fonctionnement institutionnel de la formation initiale et continue des enseignants. De même la volonté d'être formateur académique doit nécessairement s'accompagner d'une veille informationnelle et d'une conscience claire des mutations et des réformes en cours. A minima, la connaissance des textes officiels des divers degrés d'enseignement, de l'école élémentaire aux différentes voies du lycée sur lesquels on s'appuie en formation est une nécessité.

Enfin, lors des échanges, le jury attend du candidat qu'il s'inscrive dans une posture de formateur : relation avec ses collègues enseignants et stagiaires de la formation, avec les équipes de direction et les corps d'inspection, avec les services académiques. La loyauté envers l'institution est également un élément primordial lors des échanges.

En conclusion, le jury a apprécié lorsque les candidats :

- Sont en mesure de présenter, dans le prolongement des éléments développés dans leur dossier, une problématique liée à la mission de formateur ;
- s'appuient sur leur expérience pédagogique et didactique ;
- sont en capacité de s'appuyer sur des références d'ordre scientifique ou didactique ou pédagogique ;
- prennent un recul nécessaire pour se projeter dans des fonctions de formateur ;
- repèrent les difficultés liées à cette fonction ;
- sont capables de réagir avec élégance et finesse (pédagogie) quand ils sont quelque peu déstabilisés par les questions du jury.

Épreuves d'admission

Les épreuves d'admission se composent d'une pratique professionnelle et d'une soutenance de mémoire

« Ces deux épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur, notamment la maîtrise de cadres d'analyse susceptibles de nourrir les futures actions de formation, au regard du référentiel et des critères définis par le ministre chargé de l'éducation nationale »⁴.

L'épreuve de pratique professionnelle:

« Une épreuve de pratique professionnelle, consistant soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés –, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation, suivie d'un entretien avec le jury »⁵.

Dans le cadre d'un tutorat comme dans celui d'une formation, les membres du jury observent en particulier les points suivants :

- La culture pédagogique et didactique des tuteurs : sont-ils capables de proposer des pistes pour aider en s'appuyant sur une expertise acquise ?
- Les qualités relationnelles : savent-ils rassurer, guider, accompagner leur(s) interlocuteur(s), encourager l'initiative ? Savent-ils amener les stagiaires à déconstruire certaines représentations installées ? Savent-ils éventuellement désamorcer des conflits potentiels, le cas échéant en ayant recours à l'humour ? Savent-ils également rester fermes lorsque cela est nécessaire ?
- La capacité d'être à l'écoute et de répondre aux attentes des stagiaires : les conseils donnés sont-ils pertinents ou a contrario irréalistes à mettre en œuvre en début de carrière ?
- Les méthodes de questionnement utilisées : questions ouvertes, courtes, qui amènent les stagiaires à l'analyse réflexive et à trouver eux-mêmes des réponses ? Ou au contraire une tendance à monopoliser la parole au risque de rester dans l'injonction ?
- La capacité à cadrer : savent-ils rappeler les règles ? Ont-ils construit la relation tuteur/stagiaire de façon professionnelle en s'appuyant sur des outils pertinents ?
- Les méthodes de questionnement utilisées : questions ouvertes, courtes, qui amènent les stagiaires à l'analyse réflexive et à trouver eux-mêmes des réponses ? Ou au contraire une tendance à monopoliser la parole
- La capacité à prioriser/cibler des pistes de travail ?
- Savent-ils hiérarchiser les priorités, proposer un cadre de travail fondé sur la progressivité ?
- La démarche de développement professionnel propre à chaque tuteur : lectures personnelles, formation et auto-formation.

⁴ Arrêté du 20-7-2015 – Article 6 paragraphe 3

⁵ Arrêté du 20-7-2015 – Article 6 § 1)

Le jury observe également la capacité des tuteurs ou formateurs à aider les enseignants à se développer professionnellement, ainsi que la façon dont ils parviennent à mettre en place un climat favorable au travail individuel ou collectif des formés.

Pour un formateur, l'enjeu est d'être capable de changer d'échelle entre le discours « je sais faire en tant qu'enseignant, donc je peux montrer ma pratique », et « je vois ce qu'il faut faire aux enseignants pour qu'ils parviennent à le faire ». Le jury observe chez les candidats plusieurs degrés de réussite dans la réalisation de cet objectif. Certains candidats conduisent leur animation de formation de façon similaire à ce qu'ils feraient avec des élèves, d'autres ont déjà élaboré des démarches de formation plus construites. Il va de soi que les notions d'objectifs de formation, d'objectifs pédagogiques, de contenus et de modalités diverses de mise en activité (ateliers, travaux de groupes, formation à distance, hybridation des formations, co-modalités, etc.) doivent être investies par les candidats. Ils doivent par conséquent être en mesure de les expliciter et d'en faire une analyse réflexive. C'est notamment l'objet de l'entretien qui suit l'analyse d'une séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, ou l'animation d'une action de formation.

Le jury prend en compte le caractère souvent assez contraint du dispositif au sein duquel les candidats sont évalués. Les candidats n'étant généralement pas concepteurs de la formation dans laquelle ils interviennent, il leur revient d'imaginer et d'exposer lors de l'entretien comment ils l'auraient construite s'ils en avaient eu la liberté. Le jury attend naturellement des candidats qu'ils soient capables de problématiser et de concevoir une formation, à tout le moins d'en percevoir et d'en expliciter les enjeux.

Certains candidats, qui encadrent déjà des formations en tant qu'experts, ont parfois beaucoup de difficulté à sortir de leur domaine d'expertise pour envisager des problématiques de formation plus générales. Ils semblent ne pas avoir conscience qu'une fois titulaires du CAFFA ils auront à répondre à des "commandes" de formation qui peuvent les amener à explorer d'autres champs que celui de leur propre discipline ou domaine d'expertise.

Enfin le jury observe que certains candidats qui choisissent d'être évalués dans le cadre d'un tutorat parviennent moins à se projeter en tant que formateurs pendant les deux épreuves d'admission du CAFFA que les candidats ayant choisi l'épreuve d'animation d'une séance de formation. Il convient pour ces candidats de ne pas s'en tenir à une posture de tuteur mais d'envisager aussi leurs futures missions de formateurs.

Le mémoire

« La soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes consistant en un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation »⁶.

Le mémoire doit être conçu comme une analyse de l'expérience se fondant sur une pratique conduite en formation. Des références à des articles ou des ouvrages pédagogiques et de recherche viennent étayer cette analyse et permettent d'établir un cadre réflexif.

Le mémoire prend appui sur une expérience, avec une problématique, des hypothèses, un protocole d'expérimentation et une évaluation de l'expérimentation. Il convient donc de maîtriser les moyens et outils d'évaluation des expérimentations : enquêtes, entretiens, grilles d'évaluation, questionnaires en ligne, etc.

Au-delà de l'analyse bibliographique et de la présentation des activités de formation menées, il convient de conserver dans le mémoire une place suffisante pour un retour réflexif sur :

- les observables permettant de mesurer le degré de réalisation des objectifs visés ;
- l'analyse de l'écart entre le prévu et le réalisé ;
- l'analyse des gestes pédagogiques mis en œuvre par le formateur et ses effets sur son public.

Il est attendu également dans la conclusion une mise en perspective plus générale de ce travail de réflexion dans la construction d'une représentation de ce que peut être l'identité et la posture professionnelles d'un formateur académique (et les différences qu'elles comportent avec celles d'un enseignant du second degré).

Un langage clair et compréhensible de tous, sans jargon excessif est fortement apprécié par le jury qui attend essentiellement de la précision dans l'usage des termes et des notions.

Un soin tout particulier doit être accordé à la mise en page. Une confusion dans ce domaine est le reflet d'une confusion dans la construction de l'exposé, et le soin apporté à la présentation et à la lisibilité du dossier reflète le souci de clarté du candidat.

Quelques points d'attention doivent être pris en compte par les candidats :

- Il paraît important que le mémoire soit le reflet d'une approche réflexive mettant en avant une réflexion personnelle articulant apports théoriques et expériences ;

- Le jury a pu regretter les mémoires insuffisamment problématisés qui se limitent à une approche descriptive d'une action de formation. Ce passage à l'écrit doit présenter une problématique claire et cohérente liant harmonieusement la partie théorique et la partie pratique (qui doit être suffisamment développée). Il doit également permettre une mise à distance et une véritable mise en perspective de son activité en tant que formateur ;

- De même, il paraît important que les apports théoriques puissent « servir » explicitement la réflexion au-delà d'un catalogue de références et de travaux parfois partiellement maîtrisés. Les apports théoriques et

⁶ Arrêté du 20-7-2015 – Article 6 § 2

les auteurs cités doivent être naturellement en lien avec le sujet traité. Dès lors, on ne saurait trop recommander aux candidats de n'étayer leur pensée que par des références théoriques qu'ils se sont réellement appropriées. L'usage de références théoriques mal assimilées peut non seulement entraîner des contresens fâcheux, mais la fonction même de formateur s'accommode difficilement de telles approximations. A contrario, quelques références théoriques bien ciblées et maîtrisées, au service de la réflexion, constitueront de précieux repères dans la construction de la pensée ;

- Il est particulièrement apprécié que le travail écrit soit suffisamment clair et structuré, la forme servant le fond : mise en avant d'une véritable démarche expérimentale s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse permettant un recueil de données pertinent, support de questionnement et d'analyse ;

- La correction orthographique, grammaticale, syntaxique et typographique est de rigueur. Il est par conséquent vivement conseillé de lire, relire, faire lire le mémoire.

L'épreuve de soutenance du mémoire

La composition très fournie du jury correspond à une volonté d'impliquer dans la délivrance du CAFFA tous les acteurs participant à la mise en œuvre de la formation continue académique.

Le candidat ne doit pas se sentir impressionné par le nombre des membres du jury mais comprendre que chacun d'eux va l'interroger et dialoguer avec lui à partir d'une position institutionnelle qui lui est propre.

Lors de l'épreuve de soutenance de mémoire, les membres du jury ont conduit le candidat à compléter sa pensée, à la préciser, mesurant ainsi sa capacité à argumenter, à entrer en dialogue avec ses interlocuteurs, notamment pour développer une analyse des interactions formateur / stagiaire(s). Cela peut permettre que les faiblesses de certaines parties du mémoire puissent être en partie comblées lors de la soutenance.

Le jury constate que la plupart des candidats sont bien préparés à l'épreuve de soutenance (temps respecté, rythme de parole, autonomie vis-à-vis des notes) et font preuve d'une bonne capacité à réagir et à entretenir une discussion.

Cependant, rares sont les candidats qui font preuve d'analyse a posteriori et de prise de recul vis-à-vis de leur travail (forces/faiblesses/feedback...), et sont capables de se projeter vers l'avenir, de prendre de la hauteur, en se décentrant du mémoire et en adoptant une vision plus globale de leur futur rôle. Certains ont même vu ou pensé leur recrutement cantonné à la situation décrite dans leur mémoire avec peu d'appui pour sortir de ce périmètre. Ils ont été surpris et n'ont pas su rebondir sur les problématiques transversales (par exemple « devoirs faits », lien avec la dimension éthique et les valeurs de la République...), interdégradés et intercycles que la fonction de PFA embrasse.

Il faut également rappeler qu'un discours trop technique et trop théorique mal maîtrisé est à éviter, tout comme le catalogue de références bibliographiques et de citations éparpillées.

La plupart des candidats ont appuyé leur soutenance sur un support de présentation de type diaporama. Les mêmes conseils peuvent être donnés que pour l'épreuve d'admissibilité. Le diaporama doit rester un simple support de parole, c'est-à-dire synthétique et complémentaire au discours de l'orateur. Il convient ainsi d'éviter par exemple les longs paragraphes dont on fait apparaître les phrases au fur et à mesure de la lecture. Privilégier des éléments visuels permet de rendre la prise de parole plus dynamique (cartes mentales, images, graphiques,

mots-clés...). De manière plus générale, si la forme de la présentation peut attester de la maîtrise de compétences en informatique, lesquelles apparaissent aujourd'hui comme un incontournable du référentiel du formateur, le formateur en puissance qu'est le candidat au CAFFA doit aussi donner à voir que son utilisation du numérique se fait en pleine conscience des plus-values éventuelles de cet outil.

Le jury a pu entendre plusieurs candidats convaincants, sans arrogance ni certitude, ouverts et souriants malgré l'enjeu. Leur propos était clair et structuré, exprimé dans une langue correcte. Ces candidats ont su se laisser porter par les questions tout en conservant leurs objectifs.

Points d'attention pour la soutenance du mémoire :

- Le mémoire ayant été lu par chacun des membres du jury, il est essentiel que la soutenance puisse proposer une présentation des travaux qui ne soit pas une reprise littérale du travail écrit. Le jury apprécie ainsi une présentation qui s'appuie certes sur le mémoire mais qui ouvre sur de nouveaux éléments. Cela permet notamment de sentir une maturation entre le moment du mémoire et celui de la soutenance ;

- Le jury apprécie les compétences de communication du candidat, capable d'entrer dans un dialogue constructif. La soutenance permet d'apprécier explicitement la capacité du candidat à se projeter dans les fonctions de formateur, tant au niveau de la posture que dans la mise en œuvre concrètes d'action de formation;

- A travers son questionnement, le jury invite le candidat à s'engager dans une analyse distanciée du travail engagé, identifiant les limites et/ou les prolongements possibles des propositions formulées. Le jury cherche également à apprécier un niveau de compétences et la capacité à se projeter dans des fonctions de formateurs. Les candidats doivent donc s'attendre à des questions qui dépassent le sujet traité pour aborder des domaines proches, d'autres niveaux, d'autres cycles ou degrés...

- Certains candidats ont rencontré des difficultés à expliciter clairement le dispositif professionnel présenté dans leur mémoire professionnel. Il est indispensable que la réflexion proposée au jury atteste d'une démarche d'évaluation des réussites et perfectionnements de la formation présentée ;

- On peut regretter l'aspect parfois trop anecdotique de l'analyse qui n'est pas fondé sur des sources scientifiques : « J'ai le sentiment, j'avais l'impression que mes élèves... etc. ». Le ressenti d'enseignants certes aguerris sur le terrain ne peut suffire à établir des bases solides pour dégager des réponses recevables aux questions parfois soulevées ;

- La loyauté à l'institution constitue une condition sine qua non de la mission du formateur académique. Celui-ci est en effet chargé de transmettre à ses pairs les prescriptions institutionnelles afin que celles-ci soient appliquées de manière optimale au service des élèves. Que penser alors d'un candidat ouvertement critique vis-à-vis de telle ou telle orientation institutionnelle alors même qu'il prétend à des fonctions qui l'amèneront précisément à en assurer l'application ?

On attend du candidat une connaissance sinon exhaustive, tout au moins approfondie du système scolaire et de ses différentes instances. Nombre de candidats ignorent en effet certains éléments entretenant pourtant un lien étroit avec les fonctions auxquelles ils prétendent, comme le principe et le fonctionnement d'une Formation d'Initiative Locale, l'identification du rôle de l'école académique de la formation continue (EAFC) et des missions qui lui sont dévolues dans la politique académique de formation des personnels etc. ;

- L'usage d'outils numériques est apprécié lorsque celui-ci est suffisamment maîtrisé et sert le propos.

Le président du jury tient à remercier l'ensemble des membres du jury pour leur évaluation des candidats mais aussi pour les retours qu'ils ont pu effectuer afin d'aider à la rédaction de ce rapport.

Il remercie également les personnels de la Division des Examens et Concours qui ont assuré le bon déroulement de cette session. Et particulièrement madame Catherine Meyer (Cheffe de bureau - Bureau des concours enseignants et administratifs) et madame Laëtitia Thuillier (Gestionnaire concours administratifs - Bureau des concours enseignants et administratifs)

Enfin, il félicite les candidats ayant réussi à obtenir cette certification et leur souhaite de belles expériences dans la formation au services des personnels qu'ils pourront accompagner.